

# **CSPRT du 28 mars 2017 \_Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières, et l'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la gestion des déchets des industries extractives**

---

## **Sécurisation et préservation maximale des sols et des eaux**

par : Christine BERODIER christine.berodier@gmail.com  
03/03/2017 20:01

Tout d'abord, on peut s'étonner de cette non conformité depuis 2012 et de cette "obligation" de répondre plus que rapidement "aux griefs" (je cite) de la commission européenne quitte à bâcler sa copie... Une fois de plus, on peut constater que l' "Environnement" ne semble pas être l'une des priorité importante de notre pays malgré la demande pressante de nombre d'associations et d'éco-citoyen(ne)s qui se plaignent de cette situation !

On peut d'ailleurs constater comme d'habitude, que c'est à l'exploitant (que l'on imagine très motivé et passionné par le sujet) de préserver les sols, l'air et les eaux de toute pollution.

Qu'apparemment il n'est pas interdit d'installer le stockage des déchets près des cours d'eaux puisque la notion de " lessivage des stockages de déchets lors des crues" est tout à fait envisagée voire, envisageable... Quid de la protection de l'Eau ?

On peut vraiment se demander si quelqu'un est vraiment sensibilisé à la notion du "vivant", à la préservation des sols et de leurs droits au niveau des services de Notre État censés les préserver et pourquoi pas les restaurer (encore faudrait-il les respecter).. Tout comme les droits de l'Eau, de l'Air et de nous tous en définitive.

Pourrait-il être envisageable qu'afin de gérer et traiter de façon responsable et consciente ces problématiques pourtant urgentes et d'actualités, que ce soient des associations spécialisées (et vraiment impliquées) dans les ressources et richesses naturelles (et essentielles) qui soient mandatées pour prendre en charge sérieusement ces problématiques et gestion et évitements maixmums de ces risques majeurs. Que l'environnement et la nature soient enfin une priorité et réellement protégés et non plus seulement les droits à exploitations des industries concernées ?